

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CA_220520-09

Séance du 20 mai 2022

POINT 10 – Régime indemnitaire des personnels BIATSS : Revalorisation de la prime des médecins contractuels (pour approbation)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation,
VU les statuts de Nantes Université,
VU l'avis du CTE du 10 mai 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 6

Abstentions : 1

Article n°1 : Approbation

Le conseil d'administration approuve la revalorisation de la part fixe de la prime attribuée aux médecin contractuels, en 2 étapes sur 2 années, soit 382,5 € bruts / mois au 1er janvier 2022 et la prime complète 765 € bruts / mois au 1^{er} janvier 2023.

Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.



Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **20 MAI 2022**
Publié le : **20 MAI 2022**